



Les organisations professionnelles représentant les infirmières et infirmier(e)s en soins généraux et spécialisés interpellent solennellement le gouvernement afin que justice soit rendue à l'ensemble de notre filière.

Nos syndicats et associations s'impliquent dans le but d'obtenir une réelle reconnaissance du rôle et de la place des infirmières dans le système de santé français, d'améliorer les conditions de vie des professionnels de la filière tous grades et spécialités confondus, de défendre leurs droits et leurs intérêts moraux, tant collectifs qu'individuels.

De la qualité des soins au respect des droits du patient, de l'accompagnement des familles en passant par la charge émotionnelle et le stress lié aux responsabilités, les conditions d'exercice des infirmières en France sont devenues particulièrement difficiles et se dégradent un peu plus chaque jour dans un contexte de maîtrise des dépenses de santé et de réorganisation de l'offre de soin. Et pourtant, l'infirmière a toujours été ignorée des pouvoirs publics (reconnaissance, conditions de travail, salaires...).

Depuis quelques années, les réformes se succèdent et impactent fortement notre quotidien professionnel :

- refonte de notre formation initiale (2009),
- reclassement des infirmiers, infirmiers spécialisés, cadres,
- réforme des retraites et négation de la pénibilité de notre métier,
- loi H.P.S.T.,
- plan psychiatrie et santé mentale 2011-2015.

Tous ces changements n'ont pas répondu aux problématiques mais ont contribué à dégrader de façon exponentielle nos conditions d'exercice.

Féminine à 90% et plébiscitée par 99% des français, la profession d'infirmière a su garder une très bonne image auprès du public. L'infirmière apporte les soins dans les moments difficiles. Elle sait écouter et porte des valeurs humaines qui rassurent. Quelles retraites auront toutes ces femmes dont les carrières ont souvent été interrompues, ou en temps partiel afin d'élever leurs enfants ?

La réforme des retraites qui est venue s'ajouter à l'article 37 de la Loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 a reculé l'âge d'ouverture des droits à la retraite pour les infirmières non pas de 2 ans mais de 7 ans... passant de 55 à 62 ans et de la catégorie active à la catégorie sédentaire ! La revalorisation salariale consentie pour accompagner ce passage en catégorie A est aussi dérisoire qu'irrespectueuse au regard de notre niveau de compétence et de responsabilité.

L'abandon du critère de pénibilité explique toutes ces années supplémentaires à travailler. Il est ressenti comme un abandon au sens large du terme et comme une absence totale de reconnaissance au regard des contraintes évidentes, des difficultés d'exercice et du niveau d'exigence toujours plus élevé.

Des professions reconnues au niveau universitaire mais qui sont toujours sans reconnaissance statutaire et salariale.

Nous avons suivi les débats des deux dernières années, les prises de position de votre formation politique, les réactions de ceux qui étaient hier dans l'opposition et qui aujourd'hui sont en capacité d'agir.

Les infirmiers en soins généraux et spécialisés méritent une attention particulière et des décisions courageuses de votre part s'imposent. Vos résolutions doivent soutenir notre investissement au quotidien toujours dans l'intérêt du patient et se traduire par un engagement marqué. Notre filière professionnelle attend maintenant des actes forts et des réponses concrètes.

**Les syndicats CNI, SNIA, SNICS
Les associations AEEIBO, ANPDE, CEEPAME, UNAIBODE**